



Beaufays, le 15 octobre 2011

Appel urgent à votre aide.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Membres et Sympathisants,

Une bonne nouvelle.

En juillet 2011, le ministre wallon des travaux Benoît LUTGEN a décidé de **mettre fin aux procédures d'expropriation en cours relatives à CHB**. Cette décision est un pas vers la concrétisation de l'accord du gouvernement wallon de 2009, relatif à sa décision «de ne pas poursuivre» le projet CHB. Mais pour que l'abandon du projet soit durable, il reste d'autres décisions à prendre, en particulier la suppression de la zone réservée depuis 25 ans pour la construction de la liaison CHB, aux dépens des propriétaires et des habitants concernés.

Un environnement politique menaçant.

Les déclarations sur la nécessité de réaliser CHB n'ont cependant pas cessé. Des responsables politiques liégeois, tant MR que PS ou cdH, continuent à remettre régulièrement sur le tapis le projet CHB, malgré la décision du gouvernement wallon de le «geler». On entend encore réclamer la réalisation du soi-disant «chaînon manquant», et ces voix se font de plus en plus insistantes à l'approche des élections communales de 2012. Nous savons que depuis plusieurs décennies ces élections ont été les moments parmi les plus chauds autour du projet CHB. Néanmoins, dans le contexte des priorités actuelles et du gel du projet par le gouvernement wallon, on pourrait espérer voir ce vieux «tuyau» électoraliste faire place à d'autres préoccupations.

C'est surtout autour du PUM (plan urbain de mobilité) de Liège que le débat est actuellement relancé. L'étude du PUM a été réalisée par un bureau d'études spécialisé, et placé sous la tutelle de la conférence des 24 bourgmestres de l'agglomération liégeoise (à défaut d'autre organe représentatif de cette agglomération). Dès la mise en route de l'étude, en septembre 2008, la dite conférence des bourgmestres a cependant imposé au bureau d'étude de tenir compte de la liaison CHB comme faisant partie du plan urbain de mobilité, sans même envisager d'alternative sans CHB, et ceci malgré des demandes expresses de mettre à profit cette étude pour clarifier le débat à ce sujet. **L'objectif de cette manœuvre est clair, c'est de tenter une fois de plus de justifier la liaison CHB**. Une telle approche ne peut cependant fournir qu'une autojustification de plus pour CHB, qui ne clôture pas le débat et ne fait que renforcer le doute sur le projet. Mais ceci n'a pas empêché qu'en juillet 2009, lors de la mise en place de l'actuel gouvernement wallon, il ait été décidé «de ne pas poursuivre» le projet CHB.

La pression monte actuellement, pour que le ministre wallon de l'aménagement du territoire Philippe HENRY, donne son feu vert pour la sortie du PUM (qui contient aussi le projet du tram). La presse se fait l'écho de ce débat, en soufflant comme de coutume le chaud et froid.

Notre association ne peut bien entendu pas accepter le PUM en l'état, et exige un examen approfondi de toutes les hypothèses volontairement contournées, prioritairement celle d'une mobilité organisée « sans » CHB.

Faut-il rappeler que la liaison CHB n'apporterait pas de solution au trafic de transit le long de la Dérivation à Liège, pas plus qu'au trafic de la N3 à Fléron, et que sa mise en service provoquerait de sérieuses perturbations au niveau de l'échangeur de Cerexhe (E40) et aussi du tunnel de Cointe (A602). Le raisonnement du « chaînon manquant » implique que la réalisation même de ce chaînon ne fait que déplacer géographiquement le problème de la saturation, et retarder la mise en place d'une politique durable de la mobilité.

Avancées judiciaires et soucis financiers...

Sur les trois dossiers encore ouverts auprès de notre avocat, deux viennent d'être clôturés. Il s'agit 1) d'un recours contre l'inscription du tracé de la liaison au plan de secteur de Liège, jugé n'être plus actuel en raison du gel du projet par le gouvernement; 2) d'un recours contre les expropriations, considéré lui aussi être devenu sans objet pour le même motif; et 3) du recours contre le décret pour les aménagements « prioritaires » (conjointement avec d'autres associations), concernant pour notre partie la demande de permis d'urbanisme de la liaison CHB (toujours en cours, dans l'attente de l'avis de la Cour de justice européenne).

Notre trésorerie est actuellement réduite au minimum. Nous devons la renflouer d'urgence afin de régler un solde de près de **2.500 € qui sont dus à notre avocat**

Vous l'aurez compris, dans cette assez longue lettre, notre mobilisation et notre lutte sont récompensées: CHB n'est actuellement « pas poursuivi », les expropriations sont abandonnées. Mais CHB est encore ancré dans certains esprits et tout est encore en place pour un redémarrage rapide éventuel. Le PUM peut actuellement faire ressurgir CHB. La lutte n'est donc pas finie, des actions sont toujours en cours et doivent être poursuivies.

Appel urgent à votre aide!

Aidez-nous financièrement, par votre cotisation ou votre don à notre compte (Dexia) :
068-2220469-69 - BIC GKCCBEBB - IBAN BE71 0682 2204 6969.

D'avance, et de tout cœur, nous vous remercions pour votre confiance et pour votre soutien. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Veillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Pour le Groupement CHB asbl,
Frédéric FALISSE,
Président.